



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Résolution

Lutter contre la privatisation et la commercialisation de l'éducation

Adoptée par la Conférence du CSEE - la Conférence régionale de l'Internationale de
l'Éducation - réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016.

La Conférence du CSEE :

1. Réaffirme que l'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, demeure un droit humain fondamental et un bien public. Il appartient principalement aux gouvernements d'assurer les services éducatifs et de garantir leur financement adéquat, en veillant à mener des consultations et des négociations dans ce cadre avec les représentant(e)s des syndicats de l'enseignement.
2. Constate que la privatisation et la commercialisation de/au sein de l'éducation, sous leurs nombreux aspects et modalités, ont des répercussions négatives sur les enfants et les jeunes, les enseignant(e)s et le personnel de soutien à l'éducation, et génèrent des coûts supplémentaires pour l'ensemble de la société.
3. Constate avec inquiétude l'intervention et la promotion toujours plus importantes des acteurs privés au sein de la gouvernance de l'éducation (offre de services, financement, gestion et prise de décision), ainsi que les problèmes majeurs que sont l'accès à l'éducation, l'équité et la qualité.
4. Constate avec inquiétude que dans plusieurs pays européens, la privatisation de l'éducation est rampante et indirecte. Les décideurs politiques ne réalisent ni ne reconnaissent le danger et les conséquences de ce type de commercialisation ;
5. Constate avec inquiétude les preuves démontrant la prolifération des écoles privées à bas prix et leur impact sur l'offre de services éducatifs publics et gratuits pour toutes et tous.
6. Observe que la privatisation et la commercialisation de l'éducation accentuent les inégalités sur le plan social et économique, les préjugés fondés sur le genre, ainsi que le cloisonnement ethnique et religieux, tout en mettant en péril la solidarité sociale.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

7. Constate que les écoles privées et certaines formes de partenariats public-privé détournent les fonds et les ressources destinés aux établissements financés par l'Etat et menacent l'éducation publique.
8. Sensibilise l'opinion publique à l'ampleur des effets de la privatisation indirecte et rampante ainsi que de la commercialisation de l'éducation sur l'accès gratuit et aisé à une éducation de qualité de qualité pour tous les citoyens ;
9. Condamne le fait que les gouvernements fassent appel à des bureaux privés de consultants et, ce faisant, leur permettent d'interférer insidieusement dans l'enseignement public.

Appelle le CSEE et ses organisations membres à :

10. Dénoncer les agissements des gouvernements et des institutions publiques qui ont mis en œuvre des politiques d'austérité dans le secteur public en vue de mener un assaut concerté contre l'éducation publique et d'introduire des politiques de privatisation et d'exploitation commerciale au sein de l'éducation.
11. Dénoncer les gouvernements qui, sous couvert de leur engagement avoué en faveur de l'aide et du développement internationaux, ont cherché à créer les conditions propices à la privatisation, à la commercialisation et au profit au sein de l'éducation dans les pays en développement.
12. Salue l'engagement de l'IE, notamment à travers sa campagne Réponse mondiale à la privatisation et la commercialisation au sein de l'éducation, ainsi que les initiatives des organisations membres du CSEE visant à dénoncer et mettre en cause les mesures gouvernementales menaçant les services d'éducation publics gratuits et de qualité pour toutes et tous.

Confie au CSEE le mandat suivant :

13. Collecter, publier et diffuser, avec le soutien de ses organisations membres, les preuves démontrant l'intervention des entreprises privées dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre des politiques et pratiques en faveur de la privatisation et de la commercialisation, ainsi que les résultats de leurs activités.
14. Demander à l'ensemble de ses organisations membres d'encourager leurs affilié(e)s et leurs sympathisant(e)s au sein des communautés et de la société civile à mener des campagnes proactives pour défendre l'éducation publique et mettre un frein aux tentatives de privatisation et de commercialisation de l'éducation.